

CASUS BELLI ★★★★★

Des hauts et débats



Les méandres du quotidien et de la justice du banal : «Casus Belli» parvient à transcender son sujet de façon remarquable.

● Jonathan LENAERTS

Ce que ça raconte

Dans un de ses livres, Bernard Werber se demandait si l'Homme était un animal solitaire que l'on avait forcé à vivre en société. La question semble légitime dans le cadre de ces conflits de voisinages, aux causes parfois futiles (un voisin qui utilise l'escalier plutôt que l'ascenseur, un autre qui se permet un barbecue dans sa cour, ou encore un mari chômeur qui refuse de faire le ménage), parfois plus graves (détresse conjugale, harcèlement familial etc.). L'incompréhension mutuelle prend alors une telle ampleur que le recours à un tiers – qu'il s'agisse d'un service de médiation ou du tribunal de justice de paix – est souvent nécessaire pour éviter l'escalade.

Ce qu'on en pense

Après son cycle des « épopées authentiques », Anne Lévy-Morelle ouvre un nouveau chapitre, plus sobre et plus dépouillé, intitulé très justement « épopées quotidiennes ». Avec son regard neutre, débarrassé d'une voix off qui prêterait à l'interprétation (sinon au jugement), elle balade sa caméra discrète entre le service de médiation d'Ixelles et le tribunal de justice de paix de Saint-Gilles où

s'égrènent les litiges du quotidien. Un formidable travail en amont a été effectué afin de gagner la confiance de ces plaignants anonymes qui témoignent à visage découvert. Et, si certains cas frôlent le pathétique, il n'est jamais question de les rabaisser ou de les stigmatiser dans leur misère sociale, mais bien de pousser la réflexion du conflit (et sa résolution) au-delà de ces nombreux exemples. Le résultat est éloquent, assez admirable, mais également frustrant, car le sujet est – par sa nature même – impossible à conclure. Les conflits de voisinage continueront à se succéder inlassablement, à l'instar des dossiers traités par les services de médiation et la justice, dont la pierre d'achoppement semble être la répétition de malentendus, propres au genre humain.

L'info en plus

Selon la réalisatrice, « les conflits plus importants, plus vastes, les conflits graves qui font des morts ont souvent pour origine des choses infimes. Je crois que le processus d'escalade n'est pas très différent de ce qui se passe à une échelle minuscule comme celle que je montre ». N'oubliez donc pas de saluer votre voisin quand vous rentrerez ce soir ! ■

► Documentaire d'Anne Lévy-Morelle.

Durée : 1 h 41.



CVB

Guy Rommel, un juge de paix qui croit en la force du dialogue...

A l'école du civisme

► La documentariste Anne Lévy-Morelle s'intéresse aux conflits de voisinage...

Aixelles, une vieille dame se plaint du bruit que fait son voisin du haut. Elle a beau frapper au plafond à l'aide d'un balai, rien n'y fait, le malotru ne veut rien entendre. "C'est que, vous comprenez, il n'a pas d'éducation...", cancanne-t-elle en substance face à un interlocuteur particulièrement compréhensif. C'est son métier... Jean De Lathouwer travaille au Centre de médiation sociale d'Ixelles. Les histoires de voisinage, c'est son quotidien. Son travail ? Tenter de désamorcer les conflits en invitant les belligérants à dialoguer.

A quelques kilomètres de là, au tribunal de justice de paix de Saint-Gilles, le juge Guy Rommel voit lui aussi défiler devant son estrade les petits conflits : couples en crise, loyers impayés... Là encore, son boulot consiste à écouter les deux parties pour tenter de les mettre sur le chemin de l'entente et du compromis.

Après le succès du "Rêve de Gabriel" en 1997 – où elle suivait l'"épopée authentique" d'un Belge parti tenter sa chance en Patagonie chilienne à la fin des années 40 –, la cinéaste belge a poursuivi son travail documentaire avec "Sur la pointe du cœur" en 2000 (sur l'hôpital Saint-Pierre) ou "Manneken-Pis, l'enfant qui pleut" en 2007. Avec "Casus Belli", elle se deta-

che d'une lecture poétique du réel pour en revenir à une approche plus brute. Son dernier film, elle le présente en effet comme le premier geste d'un nouveau cycle consacré aux "épopées du quotidien", une tentative d'aller "vers un cinéma plus dépouillé, centré sur l'observation, la durée, la force de la présence des personnes filmées".

En laissant sa caméra tourner pour enregistrer la parole de gens ordinaires, de situations banales, Anne Lévy-Morelle fait en effet le pari que le réel, dans sa simplicité, peut nous apprendre bien des choses sur la nature humaine. Raymond Depardon avait réalisé un travail analogue dans "10^e chambre, instants d'audience" en 2004. Sinon qu'il filmait le tribunal correctionnel de Paris. Ici, Anne Lévy-Morelle s'intéresse à la justice de paix et la médiation. Elle braque son objectif sur les premiers échelons de la justice et du vivre ensemble. En exergue de son film, la cinéaste cite d'ailleurs Roland Barthes : "Le vivre ensemble entre les hommes, cela s'apprend et c'est cet apprentissage que l'on appelle culture."

Le résultat à l'écran est un film plein d'optimisme, souvent drôle, qui veut croire encore dans le pouvoir du dialogue et de la parole pour lutter contre l'incivisme et le repli individualiste qui gangrènent la société contemporaine.

H. H.

Scénario et réalisation : Anne Lévy-Morelle. Photographie : Ella van den Hove & Anne Lévy-Morelle. Son : Damien Defays. Musique : Cloé Defossez. Montage : Marie-Hélène Mora. 1h41.

Casus belli. Sur les sentiers de la paix

De Anne Levy-Morelle, 101 mn.

On se souvient d'Anne Lévy-Morelle et de son *Rêve de Gabriel* en 1997, superbe épopée authentique qui nous emmenait jusqu'en Patagonie chilienne avec Gabriel de Halleux et sa famille au début des années 40. Avec *Casus belli*, elle commence un autre cycle, une sorte d'épopée du quotidien. Car agacée par le mot d'ordre « Indignez vous ! » et persuadée que ce n'est pas l'indignation qui génère les changements profonds, mais bien l'engagement, la cinéaste belge a décidé de poser sa caméra dans deux lieux à la fois proches et différents : le centre de médiation d'Ixelles (avec les médiateurs Eléonore Stevens et Jean De Lathouwer), et le tribunal de justice



de paix de Saint-Gilles (avec le juge Guy Rommel). car un « casus belli » c'est, littéralement, un motif de guerre. Ce motif peut être

essentiel ou futile, et le feu qu'il allume une guerre mondiale ou une querelle de voisinage. Certaines étapes se retrouvent quelle

que soit la taille du conflit : incompréhension - interprétations de signes, actes ou paroles - dénigrement - insultes franches ou voilées - escalade. Le feu est plus facile à allumer qu'à éteindre ! Le film d'Anne Levy-Morelle s'intéresse au difficile travail de ramener les humains en discorde à une paix relative. Deux métiers et deux lieux sont explorés : le médiateur de quartier, qui écoute, s'abstient de tout conseil, tâche de faire émerger la solution des parties elles-mêmes et le juge de paix, qui tantôt tranche, tantôt s'efforce de dégager un accord - parfois au forceps. Devant eux, le théâtre de l'humanité, avec ses ruses, ses fanfaronnades, ses manœuvres de séduction, et sa sincérité.

SHORTCUTS.



CASUS BELLI ●●●●

© FLAGEY BE, 2014, dir.: Anne Lévy-Morelle, 101 min.

FR I *Casus belli* est une locution latine qui désigne une raison d'entrer en guerre, mais ne vous attendez pas à un documentaire sur les conflits à Gaza ou en Ukraine. Anne Lévy-Morelle filme le juge de paix Guy Rommel au tribunal de Saint-Gilles et Éléonore Stevens et Jean De Lathouwer du service de médiations d'Ixelles. En d'autres termes, il s'agit ici de querelles de voisinage, et étonnamment souvent, de clashes entre propriétaires et locataires. Les deux institutions diffèrent grandement. Le juge de paix tranche dans le lard alors qu'au service de médiations, les discussions sont sans fin. La seule chose qu'ils ont en commun, c'est que les personnes en conflit doivent s'écouter mutuellement et que l'on espère arriver à un accord sans violence.

Le juge Rommel, surtout, est une personnalité marquante, qui allie une patience d'ange à une mentalité visant l'efficacité. « Voyez-vous, Maître, comme ça peut être simple », dit-il à un avocat qui se perd en jargon alors que l'affaire peut être résolue en une seconde. Une autre fois, il passe un savon à un chômeur africain qui ne lève pas le petit doigt à la maison tandis que son épouse se tue à la tâche. Sans lui, de nombreux petits différends dégénéraient en *casus belli*. Pour celui qui y prend goût, Flagey reprend également les documentaires précédents, moins directs et plus poétiques, de Lévy-Morelle: *Sur la pointe du cœur* sur l'hôpital Saint-Pierre, *Manneken Pis*, *l'enfant qui pleut* et *Le rêve de Gabriel* sur une famille belge partie s'installer en Patagonie dans les années 40. (NR)

IMAJ



BILLETS

LES PETITES GUERRES À L'ÉCRAN. MÉDIATION ET CONCILIATION DANS CASUS BELLI D'ANNE LÉVY-MORELLE (2014)

10/02/2016 | NINON MAILLARD | LAISSER UN COMMENTAIRE

Dans *Casus Belli*, Anne Lévy-Morelle propose au spectateur de suivre les « sentiers de la paix » qu'arpentent quotidiennement le personnel d'un centre de médiation implanté à Ixelles en Belgique et le juge de paix Guy Rommel. Médiation et conciliation seront donc les deux pistes exploitées par la réalisatrice dans son travail sur les conflits banals. On pourrait s'interroger sur la perti-

nence du montage qui propose, comme côte à côte, les échanges ayant lieu au centre de médiation et les auditions du juge de paix mais la première scène du documentaire donne la clé de cette juxtaposition. Lors d'un entretien téléphonique avec une personne contactée dans le cadre de la résolution d'un conflit de voisinage, le médiateur propose une médiation alors même qu'une procédure devant le juge de paix est initiée. « ça n'empêche pas une médiation. Si la médiation marche, tant mieux. Sinon, la procédure judiciaire continue... » Nous comprenons ainsi le sous-titre du documentaire : il n'y a pas un mais plusieurs sentiers cheminant vers la paix. De même que les processus de réconciliation et de conciliation sont menés parallèlement, au quotidien, la réalisatrice balade le spectateur entre le centre de médiation et la salle d'audience de la justice de paix. Cette alternance d'images permet de souligner les spécificités de ces deux processus de pacification des conflits qui ont pour point commun d'être désignés comme étant des modalités de la « justice alternative » (Carbonnier).

La question du langage est certainement la première à se poser. La médiation ne fait pas intervenir les mots du droit. La conflictualité s'exprime devant le médiateur, souvent silencieux, toujours attentif. La caméra de la réalisatrice passe du médiateur à son interlocuteur, le cadre étant souvent plus serré sur le premier que sur le second. Le processus d'identification se fait donc naturellement vis-à-vis du médiateur, le spectateur se trouvant lui aussi dans la position d'écoute et, s'il adhère au principe de la médiation, dans un registre d'empathie, de patience, d'attention mais aussi d'incitation, d'orientation et d'efficacité.



On remarque que l'opposition, la négation, le jugement, le conseil appuyé ne font pas partie de l'arsenal de la médiation. Lorsqu'une personne évoque devant le médiateur une éventuelle « confrontation » avec le mauvais voisin, le médiateur intervient assez vivement

« non, non, éventuellement une rencontre en médiation mais pas une confrontation. Le mot de confrontation – c'est pour ça que je vous arrête tout de suite – confrontation, pour moi, ça évoque quelque chose de tendu, où chacun reste sur ses positions et essaie d'imposer son point de vue à l'autre. Ce que je propose, comme rencontre, c'est davantage de se faire entendre pour partager les points de vue et essayer que la solution soit construite par les personnes qui sont en train de parler en médiation ... »

A l'occasion d'une autre conversation téléphonique, faisant intervenir cette fois-ci la secrétaire du greffe de la justice de paix, le spectateur est renseigné sur ce que le citoyen belge est en droit d'attendre de cette dernière. Ainsi, dans le cadre d'un trouble du voisinage, la secrétaire prévient : « nous ne pouvons faire qu'une conciliation », soulignant les limites de la compétence de la justice de paix qui va « inviter » les parties à « venir discuter devant lui pour voir s'il y a matière à s'arranger à l'amiable ». Il faut, au final, que les deux parties « trouvent un accord devant le juge de paix » qui, si les parties trouvent « un terrain d'entente », « pourra acter quelque chose ». La secrétaire avertit la personne faisant appel au juge de paix : il faudra être actif dans le processus. Médiation et conciliation, telles qu'elles sont présentées par les acteurs principaux, ont ainsi pour principal point commun d'offrir le rôle principal aux parties dans le processus de résolution, le médiateur facilitant et le juge actant une décision qui, au final, leur appartient. Pourtant, si les deux processus sont présentés ensemble comme illustrations de la justice de proximité, les différences sont nombreuses dont certaines sont particulièrement bien montrées dans le film documentaire.

Si l'on part de la posture commune au juge et au médiateur, à savoir l'écoute, on remarquera que le médiateur apparaît effectivement comme un confident lors des entretiens particuliers qu'il a avec les différents protagonistes d'un même dossier. La réalisatrice, en suivant les différentes étapes d'une même affaire, permet au spectateur d'inscrire le processus de médiation dans un temps long. Le médiateur travaille avec son agenda ouvert sur le bureau, multipliant les contacts (rencontres, rendez-vous téléphoniques...) travaillant comme un trait d'union entre les voisins en conflit, entre les membres d'une famille séparée... Le juge travaille avec sa montre, dans un temps compté.



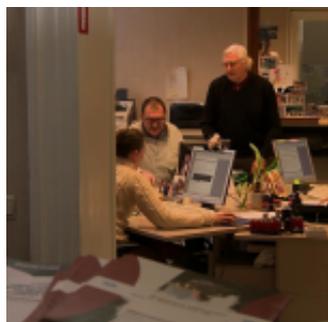
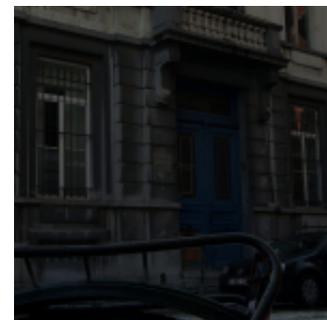
Les auditions s'enchaînent à un rythme soutenu, dans un contexte public, où l'écoute se fait moins

patiente, dans un contexte moins intimiste et plus intimidant.

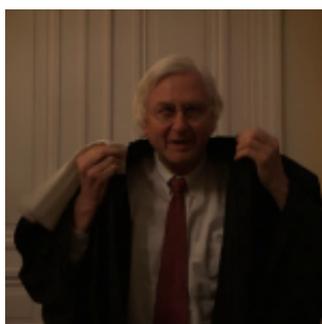
Anne Lévy-Morelle prend en effet le temps de nous montrer les lieux de parole et de règlement des conflits qu'elle filme. Le centre de médiation est filmé dans son quartier, séparé de la rue par une porte simple et de grandes fenêtres décorées d'affichettes... « Et si on parlait ? » La justice de paix n'offre pas la même apparence de proximité, bien au contraire : ce qui s'offre au regard est la façade sombre d'une bâtisse dont les fenêtres sont bardées de barreaux métalliques. Le juge se déplace dans des



couloirs obscurs formant un dédale, séquencé par de vieilles portes grinçantes, le tout contrastant avec la salle d'audience lumineuse et spacieuse, rappelant les tribunaux anciens par son mobilier mais offrant une place à des éléments plus modernes. Étroits couloirs, bureaux débordant de dossiers et peuplés de personnel installé devant leurs écrans d'ordinateur ou répondant aux appels téléphoniques, laissent place à une salle spéciale qui renvoient les lieux précédents à leur état de coulisses.



De chaque côté d'une allée centrale se trouvent deux rangées de bancs de bois sombre avec une assise de velours rouge. Au fond, au mur, offert au seul regard du juge, deux mots inscrits en noir sur le mur blanc : « DROIT » et plus bas, décalé à droite : « HOMME ». Dans sa ligne de mire, juste devant son pupitre, le juge dispose ainsi de références utiles et d'une ligne de conduite, épurée dans son inscription mais riche de significations. Droit, le juge doit se tenir, sans oublier d'être un homme. La rigueur ne doit certainement pas se transformer en rigidité. Du droit, le juge ne doit pas s'écarter, sans pour autant sacrifier l'homme. L'application du droit ne saurait desservir l'homme et le juge est là pour y prendre garde, veiller à se montrer mesuré, à la « hauteur de la robe ». Dès lors, « l'acte final » du juge de paix prend toute son importance. On perçoit bien que, dans ce cadre, même si les parties ont un rôle déterminant, celui du juge n'est pas moindre, ce qui le distingue fondamentalement du médiateur. L'image elle-même rend bien compte de cette différence de nature entre le médiateur et le juge. Alors que le médiateur s'installe tel qu'il est à son bureau, prêt à recevoir quiconque se présente ou à répondre au téléphone, café à la main, le juge doit, avant d'officier, passer sa robe.

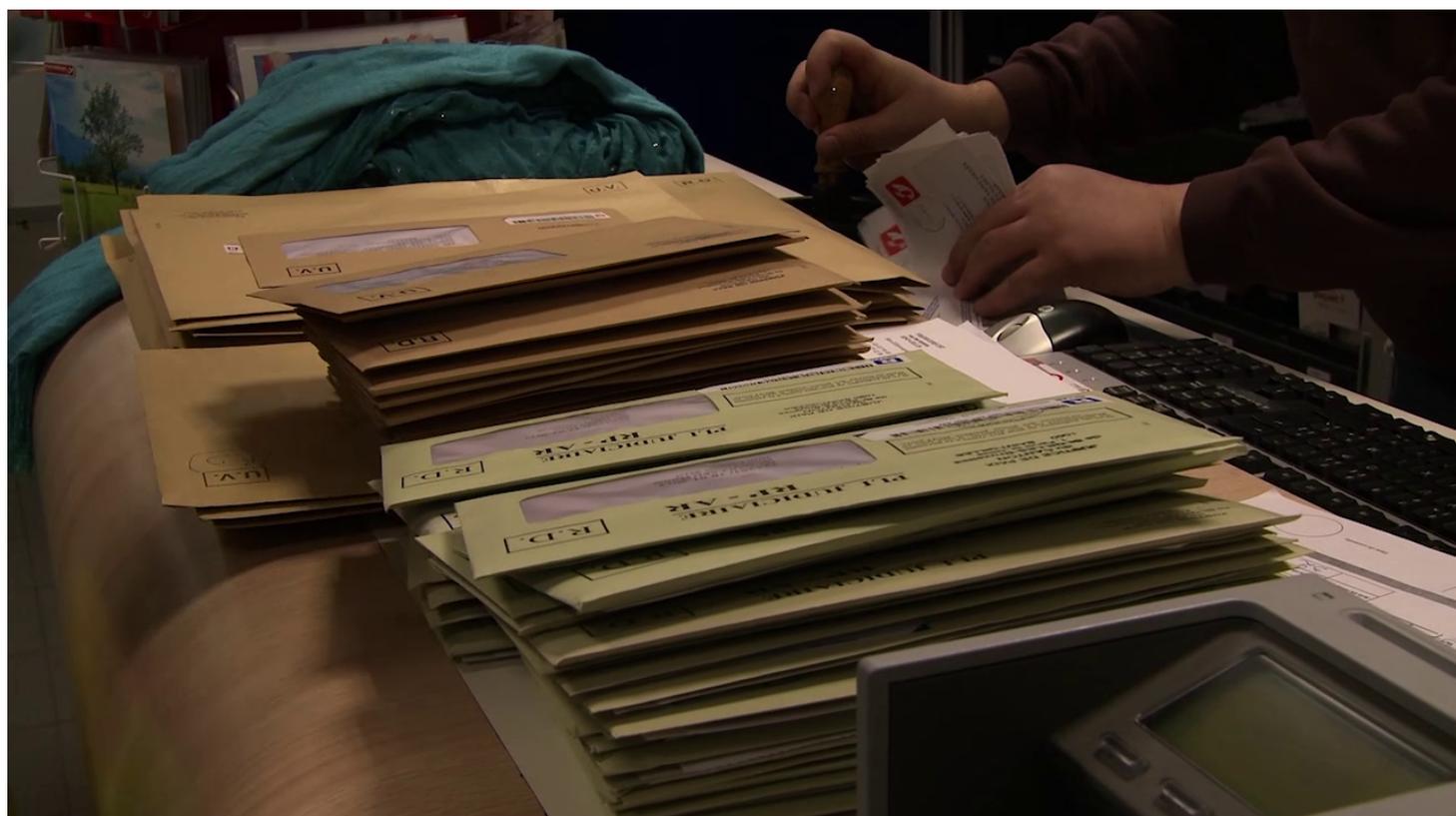


Ce travestissement devant la caméra est l'occasion, pour le juge de paix, de signaler qu'il ne sait s'il met la robe ou si c'est cette dernière qui l'accueille, estimant que la robe confère à celui qui la porte la conscience de sa charge, des « engagements » qu'il a pris et des « obligations » qu'il a fait siennes.

Si le juge de paix est le parangon de la justice de proximité, si la forme de la procédure qu'il met en œuvre apparaît comme moins contraignante, plus simple, plus rapide que devant tout autre juridiction, il reste que le langage du droit s'impose : « ordre », « jugement », etc., que la place de chacun est déterminée et que le juge est le seul administrateur du temps et de la distribution de la parole. Par ailleurs, la justice de paix prend d'autres traits du fonctionnement judiciaire souvent mis en image : on retrouve ainsi le dossier, véritable emblème de la justice en action.



L'objet fait ainsi souvent l'objet de plans rapprochés dans les fictions cinématographiques approchant la justice que j'ai analysées : *9 mois ferme* (Albert Dupontel, 2012) ou *La chambre bleue* (Mathieu Amalric, 2014). Dans *Casus Belli*, c'est la dernière image du film, ce qui est assez remarquable : alors que l'ensemble du documentaire insiste sur la parole, sur l'échange, dans la confrontation ou dans l'accord retrouvé, alors que la réalisatrice s'attache à l'esprit plus qu'à la lettre, elle revient pourtant au papier, à l'enveloppe, à la pile de dossiers pour clore son film.



Là encore, la différence avec la médiation est à souligner. La pacification des relations en médiation ne s'immortalise dans aucune forme : les personnes s'en retournent à leurs occupations, fer-

mant la porte du centre, laissant derrière eux le médiateur satisfait de la mission accomplie avec patience, lentement mais sûrement. En justice de paix, le passage des parties au conflit appelle une décision qui, même dans le cas où elle résulte d'une conciliation, s'incarne dans un jugement qui parviendra aux intéressés par voie postale. La pile de dossier coïncide donc avec une pile d'enveloppe : la résolution des litiges paraît ici quasi-industrielle, comme produite à la chaîne.

Anne Lévy-Morelle filme pour nous les conflits du quotidien. Loin des grands procès, des crimes ou des scandales qui font traditionnellement l'objet de l'attention des médias, elle plante sa caméra au coin de la rue et observe comment la société œuvre à maintenir sa propre cohésion par le truchement de ses institutions mais aussi comment les individus eux-mêmes construisent et déconstruisent leurs conflits. La médiation opère un retournement lent des situations, progressant par étape, en fonction des personnalités, des circonstances, des possibilités de chacun. Le film s'achève d'ailleurs sur le satisfecit du médiateur à l'issue d'une rencontre entre deux voisins en conflit. Il souligne le chemin accompli et l'évolution de l'une des protagonistes qui s'est manifestement adoucie au cours de la longue procédure de rapprochement mené par le médiateur. A l'inverse, la justice de paix agit vite, pesant rapidement les intérêts en jeu (bailleur contre locataire, mari contre femme, voisin contre voisin), faisant jouer quelques fois le renvoi pour acheter du temps à l'une des parties ou, la plupart du temps, mettant un terme au conflit autour d'une date d'éviction ou d'un échelonnement de la dette. Les personnes tournent alors le dos au pupitre, repartant côte à côte...



Rien de visible à l'image qui nous permette de déceler le changement opéré et pourtant, « c'est fini » comme l'affirme le juge de paix à l'un des justiciables. Reste alors le dossier, qui sera rangé par la secrétaire du juge de paix, et le jugement, imprimé, plié, mis sous enveloppe, empilé avec les autres, porté jusqu'au bureau de poste, tamponné et envoyé. La résolution du conflit par le juge de paix a besoin d'une preuve car, finalement, elle est fragile. Elle repose sur l'autorité du juge dans le sens où celui-ci doit garantir que la décision actée va effectivement être mise en œuvre.



La justice de paix esquisse un tracé, un cadre destiné à contenir les uns et les autres, une limite que les parties ne pourront dorénavant plus franchir. Si les parties acceptent de s'y soumettre, elles n'ont pas été capables de l'établir elles-mêmes et elles devront s'y adapter à l'avenir. A la sortie de la salle d'audience, la plaie reste ouverte mais l'hémorragie est contenue. Dans le processus de médiation, chacun a pu prendre le temps de retrouver sa place par rapport à l'autre. Le conflit n'existe plus, la plaie s'est refermée d'elle-même.

Toutes les images de ce billet sont des captures d'écran opérées par l'auteure du billet avec l'aimable autorisation du producteur du film d'Anne Lévy-Morelle : [CVB – Centre Video de Bruxelles](#).

Pour citer ce billet : Ninon Maillard, "Les petites guerres à l'écran. Médiation et conciliation dans Casus Belli d'Anne Lévy-Morelle (2014)," publié sur *IMAJ*, le 10/02/2016. Lien : <http://imaj.hypotheses.org/1276>.

◀ CONCILIATION ◀ JUGE ◀ JUSTICE ◀ JUSTICE ALTERNATIVE ◀ LÉVY-MORELLE ◀ LIEUX DU DROIT
◀ MÉDIATION

La RTBF consacre une



Cinéma Deux documentaires très attendus sont programmés ce soir. **La Trois, 21h05.**

Projections, rencontres avec les réalisateurs, débats, tables rondes, ateliers, écoutes radiophoniques... Pour la 2^e année, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel lance le "Week-end du doc". Véritable fenêtre ouverte sur le cinéma documentaire belge, l'événement débute dès aujourd'hui, à travers toute la Belgique francophone (lire en page 49).

Cet événement sera également relayé

CVB
"Casus Belli", d'Anne Lévy-Morelle, ramène les humains en discorde à une paix relative.

par les mé
dernière, c
Belges", Ha
dans plusi
l'initiative
l'Espace D

Hier, La F
à l'événem
diophonie
Nederland
mercredi
document
cadre de
"Par oui-c
notamme
des sonor

Ce soir,
doc", c'es

e une nuit entière au documentaire belge

par les médias de la RTBF. La semaine dernière, dans son magazine "Quai des Belges", Hadja Lahbib s'était déjà rendue dans plusieurs lieux emblématiques de l'initiative: notamment la Venerie et l'Espace Delvaux à Watermael-Boitsfort.

Hier, La Première s'associait également à l'événement, au cours d'une nuit radiophonique présentée par Olivier Nederlandt (lire "La Libre Belgique" du mercredi 12 novembre). Composée de documentaires sonores réalisés dans le cadre de l'émission "Transversales", "Par oui-dire" et "Eldorado", la radio a notamment diffusé de saisissantes balades sonores.

Ce soir, en prélude à ce "Week-end du doc", c'est au tour de La Trois de consacrer

une nuit entière au documentaire de création. Soit plus de huit heures d'antenne présentées par le nouveau visage de La Trois, Caroline Veyt.

De la Belgique à l'Europe

La troisième chaîne, principale vitrine culturelle du service public, proposera deux films documentaires inédits et particulièrement attendus. A savoir: "Casus Belli" d'Anne Lévy-Morelle et "Looking for Europe" d'Olivier Malvoisin. Déjà projeté en salle, le très beau "Casus Belli" dresse une fresque particulièrement juste de la

conciliation sociale. A hauteur d'homme, à travers le quotidien ordinaire d'un médiateur de quartier et d'un juge de paix, se joue l'une des plus belles représentations du théâtre de l'humanité.

Dans un autre registre, la trame de "Looking for Europe" tisse sa toile entre Bruxelles et Strasbourg. A la veille des élections, Olivier Malvoisin s'est en effet glissé dans les coulisses du Parlement européen.

Les cinq autres documents sont des rediffusions (du magazine "Fenêtre sur docs" notamment) mais n'en demeu-

rent pas moins des perles du cinéma documentaire.

Le documentaire en VOD

Par ailleurs, l'offre VOD (en partie payante) proposée par la RTBF s'élargit. En collaboration avec l'Association des réalisateurs et producteurs de documentaires en Belgique francophone (l'ARPF-Doc), la Radio télévision belge francophone propose désormais une collection de documentaires labellisés "Belgium Doc" disponible via Belgacom TV, Voo et Snow. L'objectif commun est de mettre en valeur le genre documentaire et d'offrir à un large public, une variété de regards sur le monde.

Au. M.

Dans "Casus Belli", Anne Lévy-Morelle évoque la médiation sociale.

Casus Belli

DOCUMENTAIRE D'ANNE-LÉVY MORELLE.

8

Casus Belli. Motif de guerre. Le terme cingle comme un coup de trique. Le tout nouveau long métrage de la documentariste Anne-Lévy Morelle, réalisatrice du *Rêve de Gabriel* et de *Manneken Pis, l'enfant qui pleut*, plonge dans l'univers des médiateurs de quartier et des juges de paix, rodés



© DR

dans l'art de désamorcer les conflits. Documentaire d'observation, *Casus Belli* illustre à merveille comment les tracas de la vie quotidienne peuvent devenir d'accablantes tragédies de l'existence. De la médiation volontaire au maillet des tribunaux, la démarche rappelle combien "parler est un besoin mais écouter est un art". Le film, touchant, est une œuvre cinématographique subtile. Aucun plan nonchalant d'apparence ne semble là par hasard. Si à l'occasion de sa sortie, Flagey reprend les trois précédents travaux d'Anne-Lévy Morelle, *Casus Belli* sert ici de rampe de lancement à la Nuit du doc. La RTBF s'associant au deuxième *Week-end du documentaire* initié par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A bon entendre... ● M.U.

Documentaire

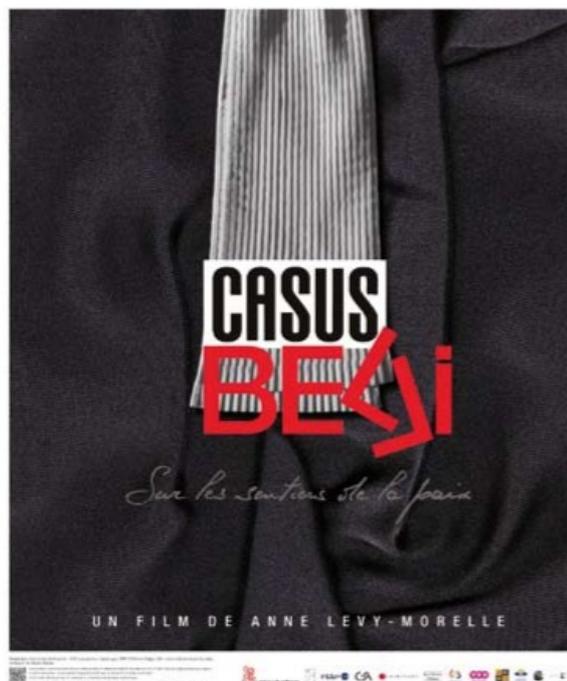
Casus Belli.

Sur les sentiers de la paix

Il est quasi inévitable que des tensions et des conflits surgissent dans les rapports que les humains entretiennent entre eux. Crises au sein des couples, rapports tendus entre voisins ou entre bailleurs et locataires... constituent aussi, hélas, une des autres facettes du vivre ensemble. Mais se rend-on toujours compte des mécanismes qui sont mis en place pour que toutes ces situations, plus ou moins tendues, ne dégénèrent pas en guerre ouverte? C'est ce que montre le documentaire "Casus Belli. Sur les sentiers de la paix.", qui s'attache au travail difficile et délicat qu'effectuent chaque jour les médiateurs et juges de paix dans nos quartiers.



présente en coproduction avec Sophimages, RTBF (Télévision Belge), CBA – Centre d'Audiovisuel à Bruxelles, Lichtpunt, Tax Shelter Ethique



Photo©: CVB

Un « casus belli » veut littéralement dire un « motif de guerre ». Des motifs, justement il n'en manque pas comme le laisse voir le dernier long métrage d'Anne Lévy-Morelle qui a choisi de planter sa caméra dans le bureau de médiation locale d'Ixelles et le tribunal de justice de paix de Saint-Gilles. Deux lieux où médiateurs et juge de paix tentent de ramener les humains en discord à une paix relative. Devant eux, des personnes avec leur histoire singulière qu'il leur faut écouter, amener à trouver une solution plus ou moins satisfaisante pour tous et, parfois comme dans le cas du juge de paix, trancher. Et pour qui regarde le documentaire, la galerie des personnages a quelque chose de savoureux. Si la plupart du temps on ne peut douter de leur sincérité, on ne peut toutefois manquer de se dire, à les voir évoluer et exposer leurs difficultés, qu'on est là aussi devant le grand théâtre de l'humanité.

Morceaux choisis

La fumée, pomme de discorde. Ce jour-là, dans le bureau de médiation locale d'Ixelles, face à la médiatrice Eléonore Stevens, une habitante se plaint de ses voisins pour une histoire de barbecue.

La dame : Vous savez, vous pouviez couper au couteau la fumée qu'il y avait dans la maison.

La médiatrice : C'est toujours parce qu'ils font des barbecues chez eux ?

La dame : Je ne sais pas ce qu'ils font chez eux. La dame, elle ne veut pas discuter. Elle me dit qu'elle ne comprend pas... Parce que c'est une Arabe... Je suis pour le dialogue. Mais, on ne peut pas parler avec des gens comme ça ! Et si jamais, il y a le feu à la maison ? Il paraît que je ne peux plus téléphoner ni à la police, ni aux pompiers.

La médiatrice : C'était la première fois que vous les appelez ?

La dame : Non. Pour la rue des Artisans, j'ai appelé souvent, c'est vrai, pour le tapage nocturne par des jeunes. On m'a dit : « La vieille, tu fermes les fenêtres ou on va te casser la g... ! »

Quand le torchon brûle.

Devant Guy Rommel, juge de paix à Saint-Gilles, une propriétaire, très remontée, veut que son locataire quitte le studio qu'elle lui loue.

Le bailleur : ... Monsieur amène n'importe qui chez moi (...) J'ai eu beaucoup de patience avec monsieur, il y a une limite. Maintenant, il m'amène une dame enceinte, son fils, un petit enfant. Je me fais pitié, moi.

Le juge : Quelle est la surface ?

Le bailleur : C'est 35m², monsieur. C'est un



Photo© : CVB

vrai kot ! Et puis, il y a plein de vêtements sales partout.

Le locataire : Comment vous savez ça, vous ? Parce que vous êtes rentrée hier chez moi prétextant une fuite d'eau, madame. Sans me consulter à l'avance. Alors que vous avez mon numéro de téléphone...

Le bailleur : Combien de fois, est-ce que je te téléphone et que tu me raccroches au nez ? Tu es un impoli ! Mûsieur, il ne faut pas le déranger à 9h du matin parce qu'il dort (...) Tu dois nettoyer ! Tu amènes tout le temps des bonnes femmes, des bonshommes. Aussi bien hommes que femmes, tout le monde passe à la casserole chez toi.

Un voisin bruyant, sans manière... et sans personnalité.

Un des médiateurs d'Ixelles, Jean De Lathouwer, reçoit une dame fort ennuyée par le comportement du voisin habitant au-dessus de chez elle.

La dame : ... quand il est venu se présenter, il m'a dit : « Ne vous en faites pas. On va mettre des tapis. » Maintenant, j'ai un dialogue comme ça (ndlr : désigne le plafond) où je dis : « Mais ne marchez pas si fort, s'il vous plaît ! Cela résonne, l'insonorisation est nulle. » C'est comme s'il court, vous comprenez ? (...) Il se précipite partout, je ne sais pas ce qu'il fait. J'entends des roulements aussi. Je me suis dit : « Est-ce qu'il joue au golf ? » (...)

Le médiateur : Est-ce que je me trompe en disant que pour vous, être voisins, c'est se connaître un peu et se respecter ?

La dame : Se connaître un petit peu, pas nécessairement. Se respecter, sûrement.

Ça oui, c'est essentiel. Ou alors, on va dans une maison (...) Il faut aussi faire attention au bruit, et puis il y a l'éducation : dire bonjour. Mais surtout, ne plus passer par mon palier. Ce va-et-vient sur mon palier, je trouve que c'est une liberté qu'il prend. Evidemment, on ne peut pas l'obliger à prendre l'ascenseur. Mais, il sait que cela m'ennuie.

« Il y a des baffes qui se perdent... »

Drôles ? C'est ce que le public présent lors de la première projection du documentaire avait semblé trouver. L'événement s'était alors tenu au théâtre Mercelis devant un parterre d'invités composés de travailleurs communaux, de représentants d'associations membres de la Coordination Sociale d'Ixelles et de quelques mandataires politiques. Durant la projec-

tion, on avait, en effet, beaucoup pu entendre rire dans la salle. Ce qui d'ailleurs n'avait pas manqué d'interpeller Anne Lévy-Morelle.

« Je suis étonnée de vous avoir autant entendu rire alors que ce n'est pas drôle. Ce n'est pas ce qui était recherché... »

Et d'expliquer qu'elle souhaitait mettre en avant toutes ces situations de tensions et de conflits qui, vues de l'extérieur peuvent sembler ne pas être grand-chose, mais qui arrivent à faire du vivre ensemble un véritable enfer pour certains. C'est



Photo© : CVB



Photo: CVB

ainsi que ces derniers le ressentent en tout cas.

Au-delà, il s'agissait essentiellement de mettre sous les feux des projecteurs, le travail qui est réalisé dans l'ombre par les médiateurs et juges de paix.

Comme le montre le documentaire, ce travail est basé sur l'écoute et il implique aussi de ne jamais prendre parti.

Dans les procédures de médiation, les travailleurs se doivent d'être une présence impartiale, néanmoins bienveillante, et amener les parties concernées à se rencontrer. Pour pouvoir communiquer et arriver à trouver une solution aux problèmes qui les divisent. L'écoute et la conciliation font également partie du travail des juges de paix. Et, Guy Rommel, celui qui officie à Saint-Gilles, en donne un très bel aperçu dans le film. Il faut dire que le personnage est tout simplement extraordinaire quand on le voit dans sa salle d'audience. Un peu paternaliste parfois aussi, il faut l'avouer. Mais ce qu'Anne Lévy-Morelle réussit à montrer à travers son long métrage, c'est que derrière la robe noire de la justice, il y a surtout un être humain, parlant un langage accessible à tous. Tous les juges de paix bruxellois sont-ils comme lui ? On ne peut que le souhaiter.

Casus Belli. Sur les sentiers de la paix... est certainement LE documentaire à regarder parce qu'il donne à voir ce que bon nombre d'entre nous ne voyons pas pour que la sérénité demeure dans nos

quartiers. Cependant il donne aussi à réfléchir sur certains comportements. Ceux des autres ? Il est probablement facile de pointer du doigt certains personnages du film tant ils peuvent nous paraître grotesques dans ce qu'ils peuvent exprimer. Le bourgmestre d'Ixelles, qui assistait également à la première, n'avait pas manqué de le souligner dans son allocution après la projection : « Il y a des baffes qui se perdent... » Une première réaction à chaud ? Immédiatement après, il n'avait toutefois pas manqué de saluer le travail réalisé et dire combien sans le travail de tous ceux qui œuvrent à la paix dans nos quartiers,

le vivre ensemble y serait autrement plus difficile.

Par rapport aux rires entendus ce jour-là, le film présente, à notre sens, un autre intérêt. Celui de faire réfléchir. Et si, plus que de l'amusement, les rires faisaient écho à ce que chacun a pu, à un moment ou un autre, vivre de conflictuel avec des proches ou des voisins ? Quel a été alors notre ressenti et notre réaction par rapport à cet événement ? Le rire qui, de premier abord, a pu paraître amusé n'en devient-il pas un peu grinçant, voire gêné ? Cette posture-là ne devrait-elle pas pousser à moins voir « la paille dans l'œil de l'autre que la poutre qui est dans le sien » ? C'est-à-dire à être moins prompt(e) à condamner les personnages du film qu'à se regarder de façon plus circonspecte ? Cela aiderait probablement à apaiser davantage de tensions dans nos quartiers et nos familles. Pas sûr toutefois que ce soit le cas avec les affaires de loyers qui tardent ou de pensions alimentaires impayées. Ah, les problèmes d'argent !...

Anoutcha LUALABA LEKEDE



Photo: CVB

Infos pratiques

Film documentaire : 101' - VO FR - st NL, EN - Film d'auteur
 Producteur CVB : Centre Vidéo de Bruxelles

Pour toute diffusion publique, associative, scolaire, universitaire...
 Pour toute utilisation du film en tant qu'outil pédagogique, de formation, colloque...
 Pour en savoir plus sur les diffusions du film en Belgique et à l'étranger...
 Pour entrer en contact avec la réalisatrice, Anne Lévy-Morelle...

Contacter :

Philippe Cotte - Centre Vidéo de Bruxelles
 111 Rue de la poste - 1030 Bruxelles - T. : 02 221 10 67 - philippe.cotte@cvb-viddep.be
 Le DVD du film (+ ses bonus) est disponible sur www.cvb-viddep.be

BRUSSEL DEZE WEEK - 04/09/14

KLEINE OORLOGEN IN BEELD

BRUSSEL - Cineaste Anne Levy-Morelle, bekend onder meer van documentaires over Brussel en over het Sint-Pietersziekenhuis, leverde zopas haar nieuwste film af, 'Casus Belli', over de kleine oorlogen die burgers soms uitvechten over vuilnis, parking, huur, schulden en andere kwesties die het samenleven zwaar kunnen bemoeilijken.

Maandenlang volgde ze met haar camera Guy Rommel, vrederechter in Sint-Gillis, en de lokale bemiddelaars van Elsene. Wat haar vooral interesseerde, was de werkwijze van zowel rechter als bemiddelaars: luisteren naar alle partijen zonder meteen klaar te staan met



© VICTORIA CALLEJA

Anne Levy-Morelle.

een mening. "Heel weinig mensen doen dat nog tegenwoordig." Ook had ze oog voor de verschillen

in aanpak. "Rechter en bemiddelaars behandelen vaak dezelfde onderwerpen, maar ze hanteren een andere methode en stijl. De rechter komt autoritair, ontzagwekkend en theatraal over, een beetje negentiende-eeuws. De bemiddelaars werken zonder enige hiërarchie, heel erg eenentwintigste-eeuws. Ze komen soms tot oplossingen die in de praktijk heel goed werken, maar hun aanpak kost wel heel veel tijd."

Levy-Morelle werkte bijna vier jaar aan de documentaire. "Een rechtbank is niet meteen de plek waar je kan binnenstappen en beginnen draaien. Je moet toelatingen vragen, ook aan de burgers. Dat is niet evident. De meesten zijn toch behoorlijk gestresseerd als ze voor de rechter moeten verschijnen."

Bettina Hubo

'Casus Belli', vanaf 17 september in Flagey, www.flagey.be